

Grade/qualification du poste : Catégorie A

Groupe de fonction : M1

Prise de poste au plus tôt

MISSION

Il / Elle exerce ses fonctions sous la responsabilité du cadre de santé et de la directrice du Pôle Hébergement. L'infirmier(e) assure les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, qui sont de nature technique, relationnelle et éducative. Ils ont pour objet, dans le respect des règles professionnelles des infirmiers et infirmières incluant notamment le secret professionnel, de protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales, physiques et psychiques en tenant compte de la personnalité de chacune d'elles, dans ses composantes psychologique, sociale, économique et culturelle.

Il / elle intervient au sein d'une maison de retraite - aujourd'hui appelée "Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes" (EHPAD) - c'est une résidence collective destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes et fournissant obligatoirement des services comme les soins ou les repas. Le pôle d'hébergement du CIAS est composé de trois EHPAD : EHPAD du Marsan, Jeanne Mauléon et EHPAD de Saint Pierre.

ACTIVITES PRINCIPALES

1) Coordonner la prise en charge globale du résident

- Appliquer les prescriptions médicales et les protocoles établis par les médecins
- Accomplir les actes et dispenser les soins infirmiers dans le cadre de son rôle propre
- Identifier, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire les besoins et les risques des résidents, poser les diagnostics infirmiers, formuler des objectifs de soins, mettre en œuvre les actions appropriées et les évaluer
- Participer à l'éducation thérapeutique des résidents et de leur entourage
- Assurer la bonne tenue du dossier de soins via le PSI (Projet de Soins Informatisé)
- Animer les réunions de transmissions
- Réévaluer régulièrement avec l'équipe pluridisciplinaire l'autonomie et les risques
- Garantir la prévention et la prise en charge de la douleur

2) Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des PAI (Projet d'Accompagnement Individuel)

- Organiser les visites de pré-admission des futurs résidents et participer au recueil de données en lien avec le médecin coordonnateur
- Organiser l'accueil du nouveau résident
- Assurer l'accueil et l'encadrement des nouveaux professionnels
- Réaliser les visites de pré-admission des futurs résidents
- Recueillir les données cliniques, les besoins et les attentes de la personne et de son entourage
- Coordonner les rencontres pluridisciplinaires d'élaboration du PAI
- Organiser des réunions de réévaluation de la pertinence des objectifs de la prise en charge

Missions complémentaires

- Contribuer à la formation des agents (auxiliaire de soins, etc.)
- Participer à la gestion des produits et des matériels
- Participer à la démarche qualité/ gestion des risques

CONDITIONS D'EXERCICE

- ➔ Rythme journée 10h / travail 1 weekend sur 4 en 12h
- ➔ Horaires : 6h45 – 16h45 (matin) ou 9h30 – 19h30 (après-midi)
- ➔ RTT : 6 jours / mois
- ➔ Rémunération attractive (prime segur)
- ➔ CNAS (œuvres sociales)

COMPETENCES REQUISES

Savoirs théoriques :

Diplôme d'Etat d'infirmier

Savoirs faire et savoirs – être :

- Être capable de travailler et de se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire en respectant tous les professionnels
- Savoir s'adapter aux changements
- Rechercher la conciliation en cas de conflit
- Savoir écouter
- Être rigoureux
- Avoir le sens de l'organisation, l'esprit d'équipe et d'initiative
- Savoir évaluer l'urgence et y répondre
- Avoir un bon relationnel
- Respecter le secret professionnel
- Savoir gérer ses affects et émotions

CANDIDATURE

Envoyer votre candidature (CV + lettre de motivation + dernier arrêté) à l'attention de :

Monsieur le Président de Mont de Marsan Agglomération, 575 avenue Foch, 40 000 Mont de Marsan

ou par mail : service.rh@montdemarsan-agglo.fr

Date limite de dépôt : permanent